

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

A/C.3/SC.4/5/Rev.1  
2 décembre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : FRENCH/  
ENGLISH

Troisième session  
TROISIEME COMMISSION  
SOUS-COMMISSION 4

Dual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Cuba : Amendement à l'article additionnel,  
destiné à devenir l'alinéa 2 de l'article 2.

"2. De même aucune distinction ne peut être fondée sur  
le status politique du pays auquel appartient l'individu."

-----

"d.d."